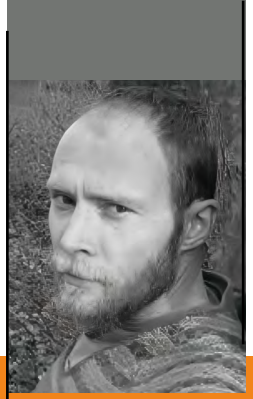
DIPLÔME AFE
PERFECTIONNEMENT





MISE EN PLACE D'UNE TRAME SOMBRE : concilier éclairage et écologie dans la ville

| Yohan TISON | Écologue Ville de Lille/Élu biodiversité et espaces verts Villeneuve d'Asq |

| Roger COUILLET | Responsable éclairage extérieur de la ville de Douai
Président du centre régional AFE Hauts de France Ardennes |

Éclairer durablement, respecter la biodiversité

DURÉE

18 heures (3 jours)

COÛT

(par stagiaire et par session):

Public : 1 430 € HT
Adhérent AFE : 1 144 € HT

8 participants minimum par session

DATES 2027

1/2/3 juin

LIEU

Centre d'Affaires Espace Hamelin

17 rue de l'Amiral Hamelin
75116 Paris

Renseignements et informations pratiques

INSCRIPTION

Les inscriptions sont possibles jusqu'à 10 jours ouvrés avant le début de la formation.
Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site e-AFE, via le bulletin d'inscription, ou par courriel à vjauson@afe-eclairage.fr
Un accusé de réception sera envoyé en retour.

Attention l'inscription ne sera validée qu'à réception de la convention signée.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation le stagiaire acquiert les connaissances de base pour élaborer une trame sombre et l'intégrer dans un espace urbain.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, les participants sont capables de concevoir un cahier des charges pour un éclairage public efficace, durable, respectueux de l'environnement et des contraintes énergétiques. D'une durée de trois jours, cette formation inter entité permet des échanges fructueux et l'émergence de solutions constructives.

POPULATION CONCERNÉE

Responsable ou technicien en éclairage extérieur, dans un service environnemental, direction de services techniques, bureaux d'études en biodiversité.

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis obligatoire.
Connaissances et formation recommandées : formation « Base en éclairage extérieur » ou disposer de connaissances équivalentes, éventuellement évaluées au moyen du test de positionnement en ligne « Base en éclairage extérieur ».

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

• Présentation Powerpoint / exercices

Documents envoyés par mail à chaque participant avant la formation :
• Supports de cours (format PDF).*

*En cas d'annulation une semaine avant le stage, les supports de cours seront facturés.

THÉMATIQUES ABORDÉES

Le contexte écologique

- Les acteurs d'un projet
- Qu'est-ce qu'une trame noire/sombre/nocturne ?
- Effets des nuisances lumineuses sur la biodiversité
- Les chauves-souris : un indicateur fiable pour l'évaluation des nuisances lumineuses
- Les méthodologies pour les diagnostics préalables
- Exemple avec la Ville de Douai

De l'écologie vers la technologie

- Identification des points de conflit potentiels
- Analyse patrimoniale des installations d'éclairage : quels sont les indicateurs nécessaires ?
- Prescriptions technologiques

La technologie LED : une réponse efficiente

- Les sources LED, modulation des températures de couleur
- Terminologie
- Les appareillages électroniques
- Perturbations de tension, surintensités
- Prescriptions de mise en œuvre suivant la norme NF C17-200

Les éléments normatifs et les situations d'éclairement

- Quelques éléments d'éclairagisme
- Les dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2018 (focus sur les luminaires source LED)
- La norme NF EN 13201 et les études photométriques,
- Notion d'efficience énergétique, facteur d'utilisation, utilance d'un luminaire
- Étude de cas : sélection de classes d'éclairage, étude d'éclairement

Les autres dispositions technologiques

- Les maintenances : adaptation des optiques et des appareillages électroniques
- Les plans d'exécution, les tableaux de suivi
- Les protocoles de communication
- Les dispositifs communicants
- Les logiques de fonctionnement (tables de vérité, ...)
- La contractualisation des garanties des performances, analyse en coût global,
- Focus sur les passages pour piétons

La trame sombre de la Ville de Douai

- Présentation du projet
- Analyse énergétique et économique (montant des travaux, gains sur les coûts de fonctionnement, ...)

RECONNAISSANCE DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, un **Certificat de capacité** en éclairage « Perfectionnement en éclairage », mentionnant le titre de la formation est délivré aux participants ayant réussi l'évaluation finale (QCM, étude de cas), avec une moyenne supérieure ou égale à 13/20.

Ce diplôme atteste de l'acquisition des connaissances et compétences évaluées dans le cadre de la formation. Il constitue une reconnaissance professionnelle délivrée par l'Association française de l'éclairage.
Il ne constitue pas un diplôme d'État et ne correspond pas à une certification professionnelle enregistrée au RNCP ou au Répertoire spécifique.

Indépendamment de l'examen, un certificat de réalisation de l'action de formation valant attestation d'assiduité est envoyé au stagiaire à la fin de la session

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Financement direct par l'entreprise ou le participant.
Un prise en charge peut être faite par un OPCO, sous réserve de son accord.
Formation non éligible au CPF (Compte personnel de formation).